



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 15 février 2018 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER, Jérôme FOUVET, Alain AMIEUX
Pouvoirs de Charley SCEMAMA à David LE GUEN et de Elodie LEFEBVRE à Michel GONNET

Absent : Sylvain ARNAUD,

Secrétaire de séance : Michel GONNET

ACHAT DE LA PARCELLE E1250 DE MME SELLIER POUR 1€ SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté à Madame SELLIER Brigitte le 05 décembre 2017 le moulin à grain ainsi que les terrains lui appartenant et sur lesquels se trouvent les canaux amenant l'eau. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la signature il a été constaté qu'une parcelle cadastrée E 1250 avait été oubliée.

Madame SELLIER propose de la vendre à la commune pour 1€ symbolique.

Accord du Conseil à l'unanimité

ADHESION IT05

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ce qu'est IT05 (Ingénierie Territoriale) et quels sont les services et prestations qu'il propose.

Monsieur Le Maire explique qu'il ne souhaite pas reconduire cette adhésion qui coûte à la commune et dont elle n'a pas forcément besoin.

Accord du Conseil à l'unanimité

MOTIVATION POUR PERMIS DE CONSTRUIRE 001

Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'un permis de construire a été déposé dans une zone rendue non constructible depuis le passage en RNU (règlement national d'urbanisme). La parcelle concernée a obtenu un certificat d'urbanisme positif à la construction à l'époque du POS (Plan d'Occupation des Sols).

Monsieur le Maire expose le projet de construction, explique qu'il présente un aspect compatible avec le caractère et l'intérêt des lieux avoisinants, du site et des paysages et que ce projet est de nature à favoriser la continuité du bâti dans une partie de la commune propre à l'urbanisation, sans porter atteinte ni à l'intérêt agricole de la zone ni aux paysages environnants.

Il explique aussi que ce projet est situé dans une zone urbanisée dans le futur PLU (Plan Local d'Urbanisation) et que les réseaux électricité, assainissement et eau sont déjà existants et en capacité suffisante et qu'en conséquence, ce projet n'entraîne pas un surcroît des dépenses publiques.

Après délibération le Conseil décide :

- **à 8 voix pour et 1 abstention de déroger** à la règle de constructibilité limitée sur la parcelle B300 selon les dispositions des articles L111-3 et suivants du code de l'urbanisme
- **D'AUTORISER à 8 voix pour et 1 abstention** la construction et installations telles que décrites dans le Permis de construire 005 181 18 H0 001 déposé en mairie le 19/01/2018 sur la parcelle cadastrée B300 située hors des parties actuellement urbanisées de la commune, considérant que l'intérêt de la commune le justifie.

AFFAIRES DIVERSES

Olivier FONS demande à la commission urbanisme de gérer le problème de voirie à la cime des Cours. **Michel GONNET** président de la commission urbanisme prend acte et fera le nécessaire.

Olivier FONS explique qu'une réunion avec les Enseignes a eu lieu pour préparer la prochaine saison hivernale afin de dynamiser le front de neige avec des activités après ski. **A suivre**

Olivier FONS a rencontré le président du bureau des Guides qui serait favorable au projet d'école de ski de rando au départ des Jouvencelles jusqu'à l'Aiguillon. **A suivre.**

David LE GUEN informe le conseil que la dameuse est en fin de vie, que de nombreuses réparations ont déjà été faites mais qu'il va falloir penser à la remplacer. Monsieur Le Maire rappelle que la compétence ski de fond est dévolue au SIVOM qui prévoit de budgétiser cet investissement, inscrit prochainement au budget primitif du Sivom.

Olivier FONS expose le rapport des orientations budgétaires de la CCB
Ce rapport est consultable en mairie.

Olivier FONS rappelle la législation concernant la compétence « eau » qui oblige les communes à la transférer à un EPCI d'ici 2020.

Un assouplissement de cette loi est en ce moment étudié, il faut attendre que celui-ci soit acté au Sénat. En tout état de cause le Conseil ne souhaite pas que la Commune se dessaisisse de sa compétence en matière de gestion de l'eau potable.

A suivre.

Jean-Pierre JACQUIER est consterné par toutes les déjections canines qui jonchent les chemins. Les touristes et habitants se plaignent.

Olivier FONS déplore le manque de civisme concernant le stationnement et les propriétaires de chiens. Des mesures dissuasives seront prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Maire,

le secrétaire,